

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

TOILETTE À FAIBLE DÉBIT



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

IMPORTANT

La nouvelle toilette achetée doit avoir au moins une des caractéristiques suivantes : réservoir de 6 litres ou moins, double chasse, certifiée par la norme WaterSense ou HET (haute performance)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom	Prénom	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Adresse	Ville	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone (1)	Téléphone (2)	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DOCUMENTS À PRODUIRE

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Formulaire de demande rempli et signé | <input type="checkbox"/> Preuve d'achat (s'il y a lieu) précisant le nom et l'adresse de l'entreprise, les numéros de TPS et TVQ et la date d'achat |
| <input type="checkbox"/> Preuve de résidence | <input type="checkbox"/> Preuve que l'ancien appareil a été recyclé (écocentre) |
| <input type="checkbox"/> Photo de l'ancienne toilette | <input type="checkbox"/> Procuration ou accord écrit du propriétaire (s'il y a lieu) |
| <input type="checkbox"/> Photo de la nouvelle toilette installée | |
| <input type="checkbox"/> Preuve que la nouvelle toilette possède au moins une des caractéristiques demandées | |

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La Ville défraye **jusqu'à 75 \$ pour l'achat d'une toilette à faible débit**, jusqu'à concurrence de deux toilettes par résidence par année.

L'achat doit être effectué dans un commerce située **sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** dans les 12 mois précédant la demande

La résidence doit être desservie par le réseau d'égout municipal

Pour être admissible à la subvention, l'ancienne toilette ne peut être éliminée lors de la collecte des rebus volumineux, car elle ne sera pas recyclée, mais enfouie. **La preuve de recyclage doit donc provenir d'un écocentre** présent sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges où elle a été apportée.

JE M'ENGAGE à respecter les détails de la subvention pour laquelle je fais la présente demande de remboursement et j'autorise un représentant de la Ville à visiter les lieux pour valider la conformité de la demande. **J'ATTESTE** que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Signature

Date

 - -

JJ

MM

AAAA

En personne ou par la poste :

1900, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1G4

Par courriel :

ligneverte@ndip.org

Par télécopieur :

514 453-3477